

QUOI FAIRE PENDANT UNE PANNE ÉLECTRIQUE EN HIVER?

Aux résidents qui n'ont pas d'électricité

Une panne électrique peut survenir en hiver lors d'un épisode de verglas ou de neige abondante. Voici quelques consignes pour réduire les risques pour votre santé et votre sécurité.



Évacuation

Dans certaines situations, les risques peuvent être trop importants pour demeurer en place et les autorités peuvent vous demander d'évacuer votre demeure.

- Suivre les directives des pompiers ou des policiers.



Froid

L'hypothermie est un risque lorsqu'on doit demeurer dans un milieu froid.

- Rester au sec et au chaud, bouger, boire et manger chaud.
- Consulter les services médicaux sans délai si vous avez des frissons difficiles à contrôler, de la difficulté à parler, de la fatigue ou une attitude bizarre.
- Porter attention aux jeunes enfants et aux personnes âgées ou en perte d'autonomie.

Il est parfois impossible de maintenir une température adéquate dans son domicile en toute sécurité.

- Trouver refuge chez des proches ou dans des centres d'hébergement ouverts pour les sinistrés.



Intoxication

Les appareils de chauffage d'appoint, de cuisson ou de barbecue conçus pour l'extérieur, les équipements de camping et les génératrices peuvent causer des intoxications graves et mortelles en rejetant du monoxyde de carbone.

- Ne jamais utiliser ces appareils à l'intérieur.
- Se procurer des avertisseurs de monoxyde de carbone.
- En présence de symptômes (ex. : mal de tête, étourdissements, fatigue, nausées)
OU si un avertisseur sonne :
 - Quitter les lieux et composer le 911.
 - Ne pas réintégrer les lieux avant l'autorisation des pompiers ou l'avis d'un expert.



Médicaments

Ne pas prendre ses médicaments peut aggraver l'état de santé ou engendrer des complications.

- Prévoir les médicaments nécessaires pour les personnes qui prennent une médication régulière et continue.
- Si les médicaments n'ont pas pu rester à la bonne température, consulter un pharmacien pour s'informer s'ils peuvent être pris ou s'en procurer d'autres.



Aliments

Les aliments périssables qui ne sont pas conservés au frais peuvent causer des intoxications alimentaires.

- Pour une panne électrique de plus de 6 heures, consulter le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour les détails des produits à jeter et à conserver.

Si vous avez des préoccupations ou des questions sur votre santé ou celle de vos proches en lien avec la panne ou le froid, contacter Info-Santé au 811.